

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 12

Artikel: L'aune comme moyen de protection contre l'érosion dans les torrents
Autor: Nägeli, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des produits. Un article très détaillé sur les taillis furetés, dû à la plume de M. Hess, inspecteur fédéral, a paru dans le « Journal » n° 7, de 1927, pages 158 à 164; les lecteurs pourront trouver là tous renseignements utiles.

Nous voyons des taillis furetés dans lesquels les coupes ont été faites récemment, et pouvons nous rendre compte des résultats réjouissants qui ont été obtenus. La commune de Veytaux peut voir à Chillon le prototype de sa forêt future, ce qui est certainement un encouragement à persévérer dans la voie de la transformation. La forêt de Chillon, tout en étant un parc très fréquenté, est traitée par des coupes d'amélioration et la sélection obtenue est remarquable.

Le voyage d'études touche à sa fin; les participants sont encore l'objet d'une délicate attention de la part des autorités vaudoises qui nous font visiter le château historique de Chillon, où des travaux de restauration très importants sont entrepris depuis de nombreuses années; ils tendent à rendre à ce monument son ancienne splendeur, et ce que nous en voyons est tout à l'honneur de l'architecte M. Schmidt, directeur des travaux, qui fut notre très obligeant cicérone.

Nous présentons ici notre témoignage de gratitude à l'Inspection fédérale des forêts, aux autorités cantonales et communales qui ont organisé, facilité et agrémenté ce voyage d'études. Nous avons été infiniment touchés de l'accueil très cordial qui nous attendait partout et de la spontanéité des cantons et des communes à nous offrir le verre de l'amitié, accompagné de copieuses collations. Ces voyages sont certainement un stimulant dont la sylviculture doit bénéficier. Ils ont aussi l'avantage de resserrer les liens d'amitié entre les autorités et le personnel technique, liens qui facilitent et agrémentent la tâche de tous.

Ed. Lozeron.

L'aune comme moyen de protection contre l'érosion dans les torrents.

Le 2 août de cette année, la région du haut lac Léman a été le théâtre d'une trombe extraordinairement violente, de la durée d'une demi-heure environ. Les cours d'eau de la région enflèrent démesurément. Ce fut le cas tout particulièrement pour la Baie de Montreux et la Veraye, cette dernière débouchant dans le Léman, non loin du château de Chillon. Ces deux rivières torrentielles débordèrent et, peu après la chute de pluie, causèrent des ravages affreux le long de la partie inférieure de leur lit, à Montreux et à Veytaux.

Le lendemain de ces événements, j'eus la curiosité de visiter le bassin d'alimentation de la Baie de Montreux, où les dégâts

étaient sans doute moins frappants que dans la partie inférieure, mais plus intéressants peut-être. Dans la partie médiane, en particulier, le phénomène de l'érosion revêtait un caractère spécial aux endroits où les rives étaient boisées de l'aune blanc. Aux places où le lit s'était fortement élargi, les berges paraissaient être coupées verticalement et revêtues d'un rideau formé de racines finement ramifiées et mesurant jusqu'à 3 m de longueur (voir photographie sur la planche de tête). On pouvait remarquer, au contraire, aux endroits où la berge n'était pas boisée, ou bien était garnie de résineux, un effet beaucoup plus radical de l'érosion, pour autant que les tiges déracinées ne formaient pas une digue protectrice. Cette action protectrice des plantes de l'aune provient sans doute de l'enracinement solide de cette essence, mais elle s'explique aussi, à ce qu'il me paraît, par celle qu'exerce le réseau serré des racines de second ordre. Il est permis de penser qu'après l'action de l'érosion, ce rideau a été pressé contre le terrain par la force de l'eau et a ainsi préservé celui-ci contre l'affouillement.

Cette action protectrice ne semble avoir été efficace qu'aux places où les eaux ne charriaient pas de matières de transport, ou tout au moins où ce charriage était faible. On peut, en effet, admettre qu'en cas de charriage ces racines auraient souffert du frottement des matériaux de transport.

Le tableau était absolument différent dans les parties resserrées du lit et dans les courbes de celui-ci, où l'action des matières charriées était particulièrement visible. Dans ces cas-là, ces matériaux de transport avaient pénétré dans la bordure d'aunes, mais sans déraciner ou briser les tiges. Celles-ci étaient bien souvent penchées, parfois même complètement écorcées, mais même dans ce cas-là, l'aune avait constitué une protection efficace pour la zone sise au-delà. *W. Nägeli.*

(Traduction H. B.)

Ponts en bois.

Les forêts suisses ont fourni de tout temps, mais surtout au 18^e et 19^e siècle, une forte proportion de beaux bois de charpente. Aussi est-il naturel que les habitants de notre pays aient, de bonne heure déjà, appris à tirer parti de ce produit dans des constructions diverses.